

FORMULE D'ACTE DE NAISSANCE.

L'an... le... du mois d... à... heure d... par devant Nous (énoncer ici la qualité du fonctionnaire public; s'il est maire ou adjoint de maire, ou s'il le remplace), Officier de l'état civil de la commune d..., canton d..., département d..., est comparu N... (mettre les nom, prénoms, âge, profession et domicile du déclarant), lequel nous a présenté un enfant du sexe (masculin ou féminin), né le... (indiquer le jour et l'heure), dans... (désigner le lieu), de lui déclarant, et de... (noms, prénoms, âge et profession de la femme), son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d...; lesdites déclaration et présentation faites en présence d... (prénoms, nom, âge, profession et domicile du premier témoin), et d... (même formalité pour le second témoin); et ont, les père et témoins, signé avec nous le présent acte de naissance, après qu'il leur en a été fait lecture. (Si un des comparans ne sait ou ne peut signer, il en sera fait mention, ainsi que de la cause qui empêche de signer.)

(Suivent les signatures.)

NOTA. Lorsque la naissance sera déclarée par un autre que le père, il faudra faire connaître ses nom, prénoms, âge, profession et domicile, et désigner de la même manière les père et mère.

Relativement aux enfans naturels non reconnus par le père, il ne faudra mentionner dans l'acte que les nom, prénoms, âge, profession et domicile de la personne déclarante, et n'indiquer ensuite que les nom, prénoms, âge, profession et domicile de la mère.

S'il y a reconnaissance postérieure, il faudra faire mention de l'acte qui la constatera, en marge de l'acte de naissance.

Si l'enfant dont la naissance est déclarée a été trouvé, art. 58 du Code civil, il faudra dresser procès-verbal détaillé des vêtemens et autres effets qui paraissent destinés à l'enfant, ainsi que des circonstances du temps et du lieu où il aura été trouvé. Le procès-verbal énoncera en outre l'âge apparent de l'enfant, son sexe, les noms qui lui seront donnés et l'autorité civile à laquelle il sera remis: ce procès-verbal sera inscrit, à sa date, sur les registres des naissances.

**DÉPARTEMENT
DES BASSES-PYRÉNÉES.**



REGISTRE DOUBLE.

Contenant quatre feuilles cotées et paraphées par nous Président du Tribunal de première instance séant à Bayonne, département des Basses-Pyrénées, pour y constater les actes des Naissances dans la Commune de *Brisou* Canton de *Labastide-Clairene* pendant l'an mil huit cent quarante-sept.

Bayonne, le *Six* décembre mil huit cent quarante-six.

**ARRONDISSEMENT
DE BAYONNE.**

Le Maire M. Boyer

L'an mil huit cent quarante-sept, le premier du mois de Janvier à dix heures du matin, par devant nous Maire officier de l'état civil de la commune de *Brisou*, canton de *Labastide-Clairene*, département des Basses-Pyrénées est comparu *françois André Michel Galet Duplessis* âgé de cinquante ans receveur de Douane française en résidence dans la présente commune lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né ce matin à deux heures dans la maison appelée *Caserne* de lui déclarant et de *Marie Felicie Emmanuelle Daquerre* son épouse ménagère âgée de quarante ans et à laquelle enfant il a déclaré vouloir donner le prénom de *Manuel Marie Carmeline*. Les dites déclaration et présentation faite en présence de *Jean Carteron* officier de santé âgé de quarante huit ans et de *Jean Trigouyen* Brigadier de Douane âgé de quarante six ans tous deux domiciliés en cette commune, et ont, les père et témoins signé avec nous le présent acte de naissance après qu'il leur en a été fait lecture.

J. Carteron *J. Trigouyen* *J. P. J. J. J.*

N. 1. Galet Duplessis
Manuel Marie
Carmeline née
à la Caserne

N. 2
Elisalde
Jean né
à Gauthetotria

L'an mil huit cent quarante sept et le neuf du mois de Janvier à huit heures du matin, par devant nous Maire officier de l'état civil de la commune de *Brisou*, canton de *Labastide-Clairene*, département des Basses-Pyrénées est comparu *Jean Elisalde* cultivateur âgé de trente trois ans mépays de la maison *Gauthetotria* de la présente commune y domicilié lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né hier à cinq heures dans la dite maison *Gauthetotria* de lui déclarant et de *Marie Elisalde* son épouse cultivatrice âgée de vingt neuf ans et auquel enfant il a déclaré vouloir donner le prénom de *Jean*. Les dites déclaration et présentation faite en présence de *Jean Trigouyen* âgé de quarante sept ans et de *Baptiste Duquène* âgé de quarante six ans tous deux cultivateurs et domiciliés dans la présente commune lesquels ni le père déclarant n'ont point signé le présent acte de naissance pour ne s'aroir euvie de le faire par nous requir après leur en avoir fait lecture.

J. Trigouyen *J. P. J. J. J.*

N^o 3
 Etchegoyen
 née à
 Generalarona

L'an mil huit cent quarante sept et le vingt huit du mois de
 Janvier à six heures du matin, par devant nous Maire officier de l'état civil de
 la commune de Brisous, canton de Labastide-Clairène, Département de
 Basses Pyrénées est comparu Arnaud Etchegoyen marié âgé de
 trente cinq ans propriétaire de la maison Generalarona de la présente
 commune y domicilié lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin
 née ce matin à quatre heures dans la dite maison Generalarona de lui
 déclarant et de Gracieuse Epouse de son épouse ménagère âgée de trente cinq
 ans et à laquelle enfant il a déclaré vouloir donner le prénom de Jeanne;
 les dites déclarations et présentations faites en présence de Jean Hospital âgé
 cinquante six ans et de Clément Amestoy âgé de cinquante cinq ans tous deux
 cultivateurs et domiciliés en cette commune. Le père déclarant a signé le
 présent acte de naissance, ce que nous n'avons pu faire les témoins pour ne savoir écrire de
 ce faire par nous requi après leur en avoir fait lecture.

Etchegoyen

J. P. J. J. J.

N^o 4
 Supery
 Alexandrine
 Prosperine
 née à
 Fourquetenia
 aux salines

L'an mil huit cent quarante sept et le cinq du mois de février à neuf heures
 du matin, par devant nous Maire officier de l'état civil de la commune de Brisous
 canton de Labastide-Clairène, Département de Basses Pyrénées est comparu
Martin Supery cultivateur âgé de trente neuf ans propriétaire de la maison
 Fourquetenia de la présente commune au quartier de Salines y domicilié lequel
 nous a présenté un enfant du sexe féminin née ce matin à quatre heures
 dans la dite maison Fourquetenia de lui déclarant et de Basile Nozière
 son épouse ménagère âgée de trente un ans et à laquelle enfant il a déclaré
 vouloir donner le prénom de Alexandrine Prosperine; les dites déclarations
 et présentations faites en présence de Etienne Lannan âgé de soixante cinq ans
 et de Pierre Hiriaryon âgé de soixante deux ans tous deux cultivateurs et
 domiciliés en cette commune. Le père déclarant a signé le présent acte de
 naissance ce que nous n'avons pu faire les témoins pour ne savoir écrire de
 ce faire par nous requi après leur en avoir fait lecture.

Supery

J. P. J. J. J.

N^o 5
 Gelos
 Jeanne Marie
 née à
 Larresta

L'an mil huit cent quarante sept et le deux du mois de février
 à neuf heures du matin, par devant nous Maire officier de l'état civil de la
 commune de Brisous, canton de Labastide-Clairène, Département de Basses
 Pyrénées est comparu Jean Gelos cultivateur âgé de trente neuf ans propriétaire
 de la maison Larresta de la présente commune y domicilié lequel nous a
 présenté un enfant du sexe féminin née hier à sept heures du soir dans la
 dite maison Larresta de lui déclarant et de Jeanne Lassalle son épouse
 ménagère âgée de trente quatre ans et à laquelle enfant il a déclaré
 vouloir donner le prénom de Jeanne Marie; les dites déclarations et
 présentations faites en présence de Basile Lassalle âgé de trente six ans
 et de Bernard Hospital âgé de trente cinq ans tous deux cultivateurs et
 domiciliés en cette commune, lesquels ni le père déclarant n'ont pu signer le
 présent acte de naissance pour ne savoir écrire de ce faire par nous requi
 après leur en avoir fait lecture. approuvant le mot Lassalle à la septième
 ligne ratée.

J. P. J. J. J.



N^o 6
 Etchery
 Gracieuse
 née à
 Eucaldea



L'an mil huit cent quarante sept et le dix sept du mois de février à onze
 heures du matin, par devant nous Maire officier de l'état civil de la commune
 de Brisous, canton de Labastide-Clairène, Département de Basses Pyrénées
 est comparu Jean Etchery cultivateur âgé de vingt un ans formier de la
 maison Eucaldea de la présente commune y domicilié lequel nous a présenté un
 enfant du sexe féminin née hier à cinq heures du soir dans la dite maison
 Eucaldea de lui déclarant et de Jeanne Liant son épouse ménagère âgée de
 vingt un ans et à laquelle enfant il a déclaré vouloir donner le prénom Gracieuse;
 les dites déclarations et présentations faites en présence de Jean Labarraque âgé de
 cinquante six ans et de Bernard Meridy âgé de quarante deux ans tous deux
 cultivateurs et domiciliés en cette commune. Le père déclarant a signé le présent
 acte de naissance ce que nous n'avons pu faire les témoins pour ne savoir écrire de ce faire
 par nous requi après leur en avoir fait lecture.

Etchery

J. P. J. J. J.

N^o 7
 Ollats
 Jeanne Marie
 née à
 Goutchoury

L'an mil huit cent quarante sept et le premier du mois de Mars
 à cinq heures du soir, par devant nous Maire officier de l'état civil
 de la commune de Brisous, canton de Labastide-Clairène, Département
 des Basses Pyrénées est comparu Dominique Ollats cultivateur propriétaire
 de la maison Goutchoury de la présente commune y domicilié et âgé de trente
 quatre ans lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin née ce matin
 à trois heures dans la dite maison Goutchoury de lui déclarant et de Gratiane
Meridy son épouse ménagère âgée de trente trois ans et à laquelle enfant il a
 déclaré vouloir donner le prénom de Jeanne Marie; les dites déclarations et
 présentations faites en présence de Martin Meridy âgé de soixante deux ans et
 de Pierre Jolyos âgé de trente six ans tous deux cultivateurs et domiciliés en cette
 commune lesquels ni le père déclarant n'ont pu signer le présent acte de
 naissance pour ne savoir écrire de ce faire par nous requi après leur en avoir fait
 lecture.

J. P. J. J. J.

N^o 8
 Mattie
 Nicolas
 Marie
 née au
 moulin
 d'Uhartia

L'an mil huit cent quarante sept et le neuf du mois de Mars à huit
 heures du matin par devant nous Maire officier de l'état civil de la commune
 de Brisous, canton de Labastide-Clairène, Département de Basses Pyrénées
 est comparu Mattie Nicolas menuisier âgé de trente quatre ans formier
 du moulin d'Uhartia de la présente commune y domicilié lequel nous a présenté un
 enfant du sexe féminin née ce matin à deux heures dans le dit moulin d'Uhartia
 de lui déclarant et de Gracieuse sa femme ménagère âgée de vingt sept
 ans et à laquelle enfant il a déclaré vouloir donner le prénom de Marie;
 les dites déclarations et présentations faites en présence de Jean Uhartia âgé de quarante
 deux ans et de Jean Pierre Laspagne âgé de trente sept ans tous deux cultivateurs et
 domiciliés en cette commune, lesquels ni le père déclarant n'ont pu signer le
 présent acte de naissance pour ne savoir écrire de ce faire par nous requi après leur
 en avoir fait lecture.

J. P. J. J. J.

N^o 9
 Larribet
 Dorothea
 née à
 Harribilleta

L'an mil huit cent quarante sept et le onze du mois de Mars
 à deux heures de relevés, par devant nous Maire officier de l'état civil de
 la commune de Brisous, canton de Labastide-Clairène, Département
 des Basses Pyrénées est comparu Bernard Larribet cultivateur âgé
 de trente sept ans propriétaire de la maison Harribilleta de la
 présente commune y domicilié lequel nous a présenté un enfant du sexe

L'an mil huit cent quarante sept et le vingt deux du mois de Mars à huit heures du matin par devant nous Maire officier de l'état civil de la commune de Briceux canton de Labastide Claironne Département de la Haute Gironde est comparu Martin Laperrière cultivateur âgé de trente un an et à laquelle enfant il a déclaré vouloir donner le prénom de Martin; les dits Déclaration et présentation faite en présence de Martin Laperrière âgé de quarante quatre ans et de Martin Mendy âgé de soixante ans tous deux cultivateurs et domiciliés en cette commune Lesquels ont déclaré n'ont point signé le présent acte de naissance pour ne savoir écrire de ce faire par nous requi après leur en avoir fait lecture.

M. Laperrière

N^o 10.
Mats
Cathérine
née à
Bistevonia

L'an mil huit cent quarante sept et le dix neuf du mois de Mars à neuf heures du matin par devant nous Maire officier de l'état civil de la commune de Briceux canton de Labastide Claironne Département de la Haute Gironde est comparu Dominique Mats cultivateur âgé de trente un an habitant de la maison Bistevonia de la présente commune y domicilié lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né hier à dix heures du soir dans la dite maison Bistevonia de lui déclarant et de Marie Borette sa femme âgée de trente ans et à laquelle enfant il a déclaré vouloir donner le prénom de Cathérine; les dits Déclaration et présentation faite en présence de Gabriel Mendy âgé de soixante deux ans et de Jean Paracotte âgé de cinquante deux ans tous deux cultivateurs et domiciliés en cette commune Lesquels ont déclaré n'ont point signé le présent acte de naissance pour ne savoir écrire de ce faire par nous requi après leur en avoir fait lecture.

M. Mats

N^o 11.
Goyeneche
Marie
née à
Guercieita

L'an mil huit cent quarante sept et le vingt du mois de Mars à huit heures du matin par devant nous Maire officier de l'état civil de la commune de Briceux canton de Labastide Claironne Département de la Haute Gironde est comparu Martin Goyeneche cultivateur âgé de quarante neuf ans propriétaire de la maison Guercieita de la présente commune y domicilié lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né hier à dix heures du soir dans la dite maison Guercieita de lui déclarant et de Marianne Lore son épouse ménagère âgée de quarante deux ans et à laquelle enfant il a déclaré vouloir donner le prénom de Marie; les dits Déclaration et présentation faite en présence de Gabriel Lafitte âgé de quarante huit ans et de Guillaume Destouet âgé de quarante deux ans tous deux cultivateurs et domiciliés en cette commune Lesquels ont déclaré n'ont point signé le présent acte de naissance pour ne savoir écrire de ce faire par nous requi après leur en avoir fait lecture. approuvant le mot Goyeneche sur chargé à la quatrième ligne.

M. Goyeneche

N^o 12
Vergés
Jean
né à
Maltheguy

L'an mil huit cent quarante sept et le vingt un du mois de Mars à neuf heures du matin par devant nous Maire officier de l'état civil de la commune de Briceux canton de Labastide Claironne Département de la Haute Gironde est comparu Messire Vergés cultivateur âgé de trente trois ans propriétaire de la maison Maltheguy de la présente commune y domicilié lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né hier à dix heures du soir dans la dite maison Maltheguy de lui déclarant et de Jeanne Espital son épouse ménagère âgée de trente ans et auquel enfant il a déclaré vouloir donner le prénom de Jean; les dits Déclaration et présentation faite en présence de Pierre Brocau âgé de quarante deux ans et de Bonan Espital âgé de trente huit ans tous deux cultivateurs et domiciliés en cette commune Lesquels ont déclaré n'ont point signé le présent acte de naissance pour ne savoir écrire de ce faire par nous requi après leur en avoir fait lecture.

M. Vergés



N^o 13
Vireguyen
Jeanne Marie
née à
Apresteguy

naturel



L'an mil huit cent quarante sept et le vingt trois du mois de Mars à huit heures du matin par devant nous Maire officier de l'état civil de la commune de Briceux canton de Labastide Claironne Département de la Haute Gironde est comparu Denis Vireguyen âgé de soixante six ans propriétaire de la maison Apresteguy de la présente commune y domicilié lequel nous a déclaré qu'il nous a présenté un enfant du sexe féminin né hier à dix heures du soir dans la dite maison Apresteguy de lui déclarant et de Jeanne Marie Vireguyen sa fille son épouse âgée de vingt neuf ans demeurant dans la dite maison Apresteguy y est domicilié d'un enfant féminin qu'il nous a déclaré vouloir donner le prénom de Jeanne Marie; les dits Déclaration et présentation faite en présence de Jean Baptiste Vireguyen âgé de cinquante sept ans et de Pierre Leger le notaire âgé de trente cinq ans tous deux cultivateurs et domiciliés en cette commune Lesquels ont déclaré n'ont point signé le présent acte de naissance pour ne savoir écrire de ce faire par nous requi après leur en avoir fait lecture.

M. Vireguyen

N^o 14
Goyeneche
Jean Baptiste
né à
Porton et Guercieita

naturel

L'an mil huit cent quarante sept et le dix du mois d'Avril à dix heures de relevée par devant nous Maire officier de l'état civil de la commune de Briceux canton de Labastide Claironne Département de la Haute Gironde est comparu Louis Goyeneche journalier âgé de cinquante deux ans locataire de la maison Porton et Guercieita de la présente commune y domicilié lequel nous a déclaré qu'il nous a présenté un enfant du sexe masculin né hier à dix heures du soir dans la dite maison Porton et Guercieita de lui déclarant et de Marianne Goyeneche sa fille son épouse âgée de vingt quatre ans demeurant dans la dite maison Porton et Guercieita d'un enfant mâle qu'il nous a présenté et auquel il donne les prénoms et nom de Jean Baptiste Goyeneche; les dits Déclaration et présentation faite en présence de Laurent Dubart âgé de soixante deux ans et de Jean Trombide âgé de soixante ans tous deux cultivateurs et domiciliés en cette commune Lesquels ont déclaré n'ont point signé le présent acte de naissance pour ne savoir écrire de ce faire par nous requi après leur en avoir fait lecture.

M. Goyeneche

N^o 15
Bouvenave
Martin né
à la maison
Caminos aux
Salines

âgé de trente huit ans.

M. Bouvenave

L'an mil huit cent quarante sept et le deux du mois d'Avril à dix heures du matin par devant nous Maire officier de l'état civil de la commune de Briceux canton de Labastide Claironne Département de la Haute Gironde est comparu Jean Bouvenave journalier locataire de la maison Caminos aux Salines de la présente commune y domicilié lequel nous a déclaré qu'il nous a présenté un enfant du sexe masculin né ce matin à cinq heures dans la dite maison Caminos de lui déclarant et de Marie Noyras son épouse ménagère âgée de trente cinq ans et auquel enfant il a déclaré vouloir donner le prénom de Martin; les dits Déclaration et présentation faite en présence de Gabriel Lafitte âgé de soixante trois ans et de Jean Vireguyen âgé de soixante ans tous deux cultivateurs domiciliés en cette commune. Le père déclarant a signé le présent acte de naissance ce que nous ne savons pas écrire de ce faire par nous requi après leur en avoir fait lecture.

Bouvenave

M. Bouvenave